



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

Direction de la citoyenneté et de la légalité

N° Spécial

19 Août 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 19 Août 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	Direction de la citoyenneté et de la légalité	Page
N° 2020-135	12 Août 2020	Arrêté DCL/BRGE n° 2020-135 du 12 août 2020 instituant les bureaux de vote dans la commune de Châtillon	3
Annexe arrêté N° 2020-135	12 Août 2020	ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-135 du 12 août 2020	5

Arrêté DCL/BRGE n° 2020-135 du 12 août 2020
instituant les bureaux de vote dans la commune de Châtillon

**Le Secrétaire Général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral et notamment l'article R.40,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du ministère de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu l'arrêté DCL/BRGE n° 2019-256 du 31 décembre 2019 instituant les bureaux de vote dans la commune de Châtillon,

Vu la demande du maire de Châtillon en date du 30 juillet 2020,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : les électeurs de la commune de Châtillon sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : les Français établis hors de France, les militaires, les marinières, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

ARTICLE 3 : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives, régionales, départementales (canton n° 7 : Châtillon), municipales et référendums	Bureau n° 1 Théâtre de Châtillon 3 rue Sadi Carnot

ARTICLE 4 : les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

ARTICLE 5 : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Châtillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 12 août 2020

Le Secrétaire général
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département

Vincent BERTON

ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-135 du 12 août 2020

Numéro	Désignation	Adresse	Canton n° 7
1 Bureau centralisateur	THEATRE DE CHATILLON	3, rue Sadi Carnot	N° 7 - Châtillon
2	PARC MUNICIPAL	13, rue de Bagneux	N° 7 - Châtillon
3	CENTRE JACQUES PREVERT	21, rue Gabriel Péri	N° 7 - Châtillon
4	ECOLE MATERNELLE GAY LUSSAC	20, rue Gay Lussac	N° 7 - Châtillon
5	ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES	62, rue Jean Jaurès	N° 7 - Châtillon
6	ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL DORET	41, avenue de la paix	N° 7 - Châtillon
7	ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL DORET	41, avenue de la paix	N° 7 - Châtillon
8	ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE	59, avenue Marcelin Berthelot	N° 7 - Châtillon
9	MAISON DES ENFANTS	34, rue Guy Moquet	N° 7 - Châtillon
10	ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL	6, allée Vauban	N° 7 - Châtillon
11	ECOLE ELEMENTAIRE LANGEVIN WALLON	8, rue Henri Gatinot	N° 7 - Châtillon
12	ECOLE ELEMENTAIRE LANGEVIN WALLON	8, rue Henri Gatinot	N° 7 - Châtillon
13	ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE	3, rue Guynemer	N° 7 - Châtillon
14	ECOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE	6, rue Jean Mermoz	N° 7 - Châtillon
15	THEATRE DE CHATILLON	3, rue Sadi Carnot	N° 7 - Châtillon
16	ECOLE MATERNELLE DES SABLONS	rue du Panorama	N° 7 - Châtillon
17	ECOLE MATERNELLE DU PARC	13 bis, rue de Bagneux	N° 7 - Châtillon
18	ECOLE ELEMENTAIRE GAMBETTA	19, rue Gambetta	N° 7 - Châtillon
19	ECOLE MATERNELLE DES SABLONS	rue du Panorama	N° 7 - Châtillon
20	ESPACE MAISON BLANCHE	2, avenue Saint Exupéry	N° 7 - Châtillon
21	ESPACE MAISON BLANCHE	2, avenue Saint Exupéry	N° 7 - Châtillon
22	ESPACE MAISON BLANCHE	2, avenue Saint Exupéry	N° 7 - Châtillon
23	MAISON DES ENFANTS	34, rue Guy Moquet	N° 7 - Châtillon
24	ECOLE ELEMENTAIRE JULES VERNE	1-5, rue Gay Lussac	N° 7 - Châtillon
25	FOLIES DESMARES	17, rue de la Gare	N° 7 - Châtillon
26	MEDIATHEQUE	Rue Gabriel Péri	N° 7 - Châtillon

BUREAU DE VOTE N° 1		
Lieu de vote : THEATRE DE CHATILLON		
3, rue Sadi Carnot		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Antoine Watteau	totalité	
Rue de Fontenay	du 1 au 5 (côté impair)	du 2 au 14 (côté pair)
Rue Gabriel Péri	du 9 au 21 (côté impair)	
Rue Gambetta	totalité	
Rue de la Gare	du 1 au 7 (côté impair)	du 2 au 6bis (côté pair)
Avenue Georges Pompidou	totalité	
Place de la Libération	totalité	
Rue de la Mairie	du 1 au 13 (côté impair)	du 2 au 22ter (côté pair)
Rue Sadi Carnot	du 1 au 9 (côté impair)	du 2 au 8 (côté pair)
BUREAU DE VOTE N° 2		
Lieu de vote : PARC MUNICIPAL		
13, rue de Bagneux		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée du Cadran Solaire	totalité	
Impasse Samson	totalité	
Rue Blanchard	du 1 au 31 (côté impair)	
Rue de Bagneux	du 1 au 13quater (côté impair)	du 2 au 10quater (côté pair)
Rue des Pierrelais	totalité	
Villa Blanchard	totalité	
BUREAU DE VOTE N° 3		
Lieu de vote : CENTRE JACQUES PREVERT		
21, rue Gabriel Péri		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Charles Aznavour	totalité	
Avenue de Paris	du 2 au 22 (côté pair)	
Avenue de Verdun	du 1 au 23 (côté impair)	du 2 au 34 (côté pair)
Boulevard de la Liberté	du 1 au 13 (côté impair)	du 2 au 32(côté pair)
Rue Gabriel Péri	du 1 au 7 (côté impair)	du 2 au 36 (côté pair)
Rue Jean Macé	totalité	
Rue Pasteur	totalité	
Rue Paul Bert	totalité	
Villa Pasteur	totalité	
BUREAU DE VOTE N° 4		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE GAY LUSSAC		
20, rue Gay Lussac		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la Paix	du 47 au 87 (côté impair)	du 74 au 114 (côté pair)
Avenue de Verdun	du 36 au 50(côté pair)	
Boulevard Félix Faure	du 55 au 87 (côté impair)	du 38 au 86 (côté pair)
Impasse de l'Espérance	totalité	
Impasse de la Paix	totalité	
Impasse Lasègue	totalité	
Rue Albert Auboin	totalité	
Rue Ampère	totalité	
Rue Arago	du 17 à la fin (côté impair)	
Rue Gay Lussac	du 1 au 85 (côté impair)	du 2 au 80 (côté pair)
Rue Jean Jaurès	du 1 au 85(côté impair)	du 2 au 90 (côté pair)
Rue Jean-Pierre Timbaud	du 17 à la fin (côté impair)	
Rue Lasègue	du 60 au 116 (côté pair)	
Villa des Roses	totalité	
Villa Louise Auvry	totalité	
BUREAU DE VOTE N° 5		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES		

62, rue Jean Jaurès		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Pris-Pris	totalité	
Avenue de la Paix	du 89 à la fin (côté impair)	du 116 à la fin (côté pair)
Boulevard Félix Faure	du 89 à la fin (côté impair)	du 88 à la fin (côté pair)
SUITE BUREAU N° 5		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Passage Lasègue	totalité	
Rue des Roissys	du 2 au 40 (côté pair)	
Rue Lasègue	du 29 au 109 (côté impair)	du 20 au 58 (côté pair)
Rue Pierre Brossolette	du 21 au 77 (côté impair)	du 20 au 80 (côté pair)
Villa des Paroseaux	totalité	
Villa Geneviève	totalité	
BUREAU DE VOTE N°6		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL DORET		
41, avenue de la paix		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de l'Epée	totalité	
Allée Diderot	totalité	
Allée Edgar Brandt	totalité	
Allée Hélène Boucher	totalité	
Allée Louis Blériot	totalité	
Allée Montesquieu	totalité	
Avenue de la Paix	du 25 au 45 (côté impair)	du 36 au 72 (côté pair)
Boulevard Félix Faure	du 1 au 53 (côté impair)	du 2 au 36(côté pair)
Impasse Marcel	totalité	
Passage Madeleine	totalité	
Rue Arago	du 1 au 15 (côté impair)	du 2 au 16 (côté pair)
Rue Béranger	Côté impair	
	du 1 au 27	du 81 à la fin
Rue des Roissys	du 104 au 130 (côté pair)	
Rue Gay Lussac	du 87 à la fin (côté impair)	du 82 à la fin (côté pair)
Rue Géo Chavez	totalité	
Rue Voltaire	totalité	
Villa Béranger	totalité	
Villa Eugène	totalité	
Villa Gay Lussac	totalité	
BUREAU DE VOTE N°7		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL DORET		
41, avenue de la paix		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de la Fraternité	totalité	
Allée de la Traverse Loup	totalité	
Allée des Chalets	totalité	
Allée Maurice	totalité	
Allée Renée	totalité	
Rue Béranger	du 74 à la fin (côté pair)	
Rue d'Alsace	totalité	
Rue de l'Epargne	totalité	
Rue des Roissys	du 132 à la fin (côté pair)	
Rue des Vergers	totalité	
Rue Germaine	totalité	
Rue Jean Dupuis	totalité	
Rue Lucien Sampaix	totalité (côté impair)	
BUREAU DE VOTE N°8		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE		
59, avenue Marcelin Berthelot		

Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Clément Perrière	du 45 à la fin (côté impair)	du 48 à la fin (côté pair)
Avenue de Paris	du 51 au 67 (côté impair)	
Impasse des Champs Fleuris	totalité	
Passage Pierrier	totalité	
Place Jean Mermoz	totalité	
Rue de Malakoff	du 31 à la fin (côté impair)	du 30 à la fin (côté pair)
Rue Desportes	du 1 au 11 (côté impair)	Du 2 au 6 (côté pair)
Rue Edmond Rostand	totalité	
Rue Esther Cordier	totalité (côté impair)	
Rue George Sand	totalité	
SUITE BUREAU N° 8		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Jean Bouin	totalité	
Rue Jean Moreas	totalité	
Rue Jules Védrine	totalité	
Rue Pierre Loti	totalité	
Rue Roland Garros	totalité	
Villa des Peupliers	totalité	
Villa Suzanne	totalité	
Voie d'Issy	totalité	
BUREAU DE VOTE N°9 Lieu de vote : MAISON DES ENFANTS 34, rue Guy Moquet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Beauséjour	totalité	
Allée Jacqueline Auriol	totalité	
Allée Suzanne Fouché	totalité	
Avenue Clément Perrière	du 1 au 15 (côté impair)	du 2 au 12 (côté pair)
Avenue de la Paix	du 1 au 23 (côté impair)	
Boulevard de Vanves	du 1 au 65 (côté impair)	du 2 au 70 (côté pair)
Rue de l'Union	totalité	
Rue de Malakoff	du 1 au 29 (côté impair)	du 2 au 28 (côté pair)
Rue Jean-Pierre Timbaud	du 20 à la fin (côté pair)	
Villa du Foyer	totalité	
Villa Jacqueline	totalité	
Villa Marguerite	totalité	
BUREAU DE VOTE N°10 Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE ARC-EN-CIEL 6, Allée Vauban		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Peyronnet	totalité	
Allée Vauban	totalité	
Rue Etienne Déforges	du 1 au 15 (côté impair)	
BUREAU DE VOTE N°11 Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LANGEVIN WALLON 8, rue Henri Gatot		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de Paris	du 24 au 84 (côté pair)	
Rue Etienne Déforges	du 2 au 18 (côté pair)	
Rue Henri Gatot	du 1 au 11 (côté impair)	du 14 à la fin (côté pair)
BUREAU DE VOTE N°12 Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LANGEVIN WALLON 8, rue Henri Gatot		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la république	du 35 au 97 (côté impair)	du 40 au 106 (côté pair)
Boulevard de la Liberté	du 15 à la fin (côté impair)	du 34 à la fin (côté pair)
Impasse de la Liberté	totalité	

Rue Courtois	totalité	
Rue de la Gare	du 25 à la fin (côté impair)	du 30bis à la fin (côté pair)
Rue de Merseburg	totalité	
Rue Etienne Déforges	du 17 à la fin (côté impair)	du 20 à la fin (côté pair)
Rue Genzano Di Roma	totalité	
Rue Henri Gatinot	du 13 à la fin (côté impair)	du 2 au 12 (côté pair)
Rue Louveau	totalité	
Rue Perrotin	totalité	
Rue Pierre Sépard	du 1 au 77 (côté impair)	du 2 au 72 (côté pair)
Villa La Mésie	totalité	
Villa Madeleine	totalité	
BUREAU DE VOTE N°13		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE		
3, rue Guynemer		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Berlioz	totalité	
Allée Rameau	totalité	
Allée Ravel	totalité	
Avenue Marcelin Berthelot	du 53 à la fin (côté impair)	
Rue de Finlande	totalité	
Rue François Coppée	totalité	
Rue Guynemer	totalité	
Rue Jean Mermoz	totalité	
Rue Jean Richepin	totalité	
Rue José Maria De Hérédia	totalité	
Rue Leconte De Lisle	totalité	
Rue Sully Prudhomme	totalité	
Villa Eugénie	totalité	
BUREAU DE VOTE N°14		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE		
6, rue Jean Mermoz		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Dahlias	totalité	
Avenue Amélie	totalité	
Avenue Clément Perrière	Du 17 au 43(côté impair)	Du 14 au 46 (côté pair)
Avenue de Paris	Du 1 au 49 (côté impair)	
Avenue Marcelin Berthelot	Du 50 à la fin (côté pair)	
Impasse du Square	totalité	
Rue Alfred de Musset	totalité	
Rue des Iris	totalité	
Rue des Lilas	totalité	
Rue Desportes	Du 13 à la fin (côté impair)	Du 8 à la fin (côté pair)
Rue Guy Moquet	totalité	
Rue Victor Hugo	totalité	
BUREAU DE VOTE N°15		
Lieu de vote : THEATRE DE CHATILLON		
3, rue Sadi Carnot		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Sablons	totalité	
Avenue de la Division Leclerc	du 8 au 22bis et du 24 au 40 (côté pair)	
Avenue de Verdun	du 63 au 121 (côté impair)	du 62 au 118 (côté pair)
Impasse Désiré	totalité	
BUREAU DE VOTE N°16		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DES SABLONS		
Rue du Panorama		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de la Savoie	totalité	
Allée Maryse Bastié	totalité	

Petit Sentier de la Savoie	totalité
Rue Chateaubriand	totalité
Rue de la Savoie	totalité
Rue du Panorama	totalité
Rue Jeanne d'Arc	totalité
Rue Jeanne Hachette	totalité
Sentier de la Savoie	totalité
BUREAU DE VOTE N°17	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DU PARC - 13 bis, rue de Bagneux	
Nom de la rue	N° dans la rue
Rue de Bagneux	du 15 à la fin (côté impair) du 12 à la fin (côté pair)
Rue Blanchard	du 33 à la fin (côté impair)
Allée du Cèdre	totalité
Rue de Chartres	totalité
SUITE BUREAU N° 17	
Nom de la rue	N° dans la rue
Rue Colbert	totalité
Rue des Pierrettes	totalité
Allée Mozart	totalité
BUREAU DE VOTE N°18	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE GAMBETTA	
19, rue Gambetta	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de la Division Leclerc	du 1 au 39 (côté impair) du 2 au 6 (côté pair)
Rue Albert Laurent	totalité
Rue d'Estienne d'Orves	totalité
Rue de Fontenay	du 7 à la fin (côté impairs) du 16 à la fin (côté pair)
Rue Gabriel Péri	du 47 à la fin (côté impair)
Rue Kléber	totalité
Rue Sadi Carnot	du 11 à la fin (côté impair) du 10 à la fin (côté pair)
BUREAU DE VOTE N°19	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DES SABLONS	
Rue du Panorama	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de la Division Leclerc	du 41 à la fin (côté impair) du 42 à la fin (côté pair)
Avenue de Verdun	du 123 à la fin (côté impair) du 120 à la fin (côté pair)
Impasse Hoche	totalité
Rue de l'Île	totalité
Rue de la Défense	totalité
Rue des Etangs	totalité
Rue du Fort	totalité
Rue du Plateau	totalité
Rue Hoche	totalité
Rue Marceau	totalité
Sentier de l'Île	totalité
Sentier de l'Orme au Chien	totalité
Sentier du Plateau	totalité
BUREAU DE VOTE N°20	
Lieu de vote : ESPACE MAISON BLANCHE	
2, avenue Saint-Exupéry	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de la République	du 175 à la fin (côté impair) du 166 à la fin (côté pair)
Avenue de Paris	du 135 à la fin (côté impair) du 136 à la fin (côté pair)
Boulevard de Stalingrad	totalité
Rue Anatole France	totalité
Rue André Gide	totalité
Rue Paul Vaillant Couturier	totalité

BUREAU DE VOTE N°21		
Lieu de vote : ESPACE MAISON BLANCHE		
2, avenue Saint-Exupéry		
Avenue de Paris	du 69 au 133 (côté impair)	du 86 au 134 (côté pair)
Avenue Marcelin Berthelot	du 1 au 51 (côté impair)	du 2 au 48 (côté pair)
Rue Esther Cordier	du 2 à la fin (côté pair)	
Rue François Barrey	totalité	
Rue Lecaillon	totalité	
Rue Léonard Mafrand	totalité	
Villa des Rosiers	totalité	
Villa Le Mesnil	totalité	
BUREAU DE VOTE N°22		
Lieu de vote : ESPACE MAISON BLANCHE		
2, avenue Saint-Exupéry		
Rue Pierre Sémard	du 79 à la fin (côté impair)	du 74 à la fin (côté pair)
Avenue de la République	du 99 au 173 (côté impair)	du 108 au 164 (côté pair)
Rue Alphonse Daudet	totalité	
Avenue Saint-Exupéry	totalité	
BUREAU DE VOTE N°23		
Lieu de vote : MAISON DES ENFANTS		
34, rue Guy Moquet		
Allée des Prévoyants	totalité	
Allée du Progrès	totalité	
Avenue de la Paix	du 2 au 34 (côté pair)	
Boulevard de Vanves	du 67 à la fin (côté impair)	du 72 à la fin (côté pair)
Impasse Pierre Curie	totalité	
Rue Béranger	du 29 au 79 (côté impair)	du 16 au 72 (côté pair)
Rue des Fauvettes	totalité	
Rue François Pinson	totalité	
Rue Lucien Sampaix	du 2 à la fin (côté pair)	
Rue Pierre Curie	totalité	
Villa Denise	totalité	
Villa Verges	totalité	
Voie Petras	totalité	
BUREAU DE VOTE N°24		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES VERNE		
1-5, rue Gay Lussac		
Impasse Gay Lussac	totalité	
Rue Arago	du 18 à la fin (côté pair)	
Rue des Roissys	du 42 au 102 (côté pair)	
Rue Jean Jaurès	du 87 à la fin (côté impair)	du 92 à la fin (côté pair)
Rue Lasègue	du 111 à la fin (côté impair)	du 118 à la fin (côté pair)
Rue Pierre Brossolette	du 79 à la fin (côté impair)	du 82 à la fin (côté pair)
Villa des Roissys	totalité	
BUREAU DE VOTE N°25		
Lieu de vote : FOLIES DESMARES		
17, rue de la Gare		
Allée des Sarments	totalité	
Avenue de la République	du 1 au 33 (côté impair)	du 2 au 38 (côté pair)
Passage Charlot	totalité	
Place de l'Eglise	totalité	
Rue de la Gare	du 9 au 23Quinter (côté impair)	du 8 au 30 (côté pair)
BUREAU DE VOTE N°26		
Lieu de vote : MEDIATHEQUE		
Rue Gabriel Péri		
Allée de la Fontaine	totalité	
Avenue de Verdun	du 25 au 61 (côté impair)	du 52 au 60 (côté pair)
Résidence de Galande	totalité	

Rue Corot	totalité	
Rue de la Mairie	du 15 à la fin (côté impair)	du 24 à la fin (côté pair)
Rue Gabriel Péri	du 23bis au 45 (côté impair)	du 38 à la fin (côté pair)
Rue Jean-Pierre Timbaud	du 1 au 15 (côté impair)	du 2 au 18 (côté pair)
Rue Lasègue	du 1 au 27 (côté impair)	du 2 au 18 (côté pair)
Rue Pierre Brossolette	du 1 au 19 (côté impair)	du 2 au 18 (côté pair)
Villa du Clos de la Marquise	totalité	

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>